

D.2019.06.05.4.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Juin 2019

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.3 – Doublement de la Capacité Ligne A – Stations Courtes Souterraines : Avenant n° 2 au marché n°52M 2016 12754 M « lot n° 1 « Gros œuvre » conclu avec le groupement d'entreprises EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forézienne d'entreprises/ Fontanié : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel			X
BRIAND Sacha	X (point 1.1 et du point 6.1 au point 6.3)	X (M. Del Borrello a/c du point 1.2 jusqu'au point 5.3 et du point 6.4 jusqu'au point 8.2)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Trautmann)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline			X
SUAUD Thierry			X

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190605-20190605-4-3D-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Concernant les travaux de gros œuvre des stations courtes souterraines (Mermoz, Fontaine Lestang et Patte d'Oie), le maître d'ouvrage a fait le choix de procéder à une consultation anticipée qui s'est conclue par l'attribution du marché au groupement EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forézienne d'entreprises/ Fontanié pour un montant de 15 140 000,00 € HT. Le Comité Syndical par la délibération D.2017.03.29.7.12 du 29 mars 2017, a autorisé Tisséo Ingénierie à signer ce marché.

Par délibération D.2018.07.11.6.4 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical a approuvé la transaction à conclure avec le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forézienne d'entreprises/ Fontanié pour un montant de 530 000 € HT, suite à plusieurs événements dans l'exécution du contrat, qui avaient conduit le groupement d'entreprises à déposer un mémoire en réclamation.

Par délibération D.2019.02.06.7.4 du 06 février 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au présent marché relatif à des prestations complémentaires et modificatives portant ainsi son montant à 15 043 964,84 € HT, soit une diminution de 0,6 % par rapport au montant initial du marché précité, ainsi que des modifications apportées aux pièces financières (Bordereau des Prix Unitaires, Bordereau des Prix Unitaires Risque, Détail Estimatif, Détail Estimatif Risque et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché) et des modifications de jalons.

L'avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- I. la prestation complémentaire de travaux de remise en état chez les riverains de la station Fontaine-Lestang donnant lieu à la fixation de prix nouveaux unitaires définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
- II. Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au Détail Estimatif Risque suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif et du Détail Estimatif Risque de 1 391 681,52 € HT, soit une augmentation de 31 538,52 € HT.

L'incidence financière du présent avenant est de + 31 538,52 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :

15 140 000,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 :

96 035,16 € HT

Montant de l'avenant n° 2 :

31 538,52 € HT

Montant Total du marché (DPF + DE + DER) HT :

15 975 503,36 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190605-20190605-4-3D-
DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Au regard du montant initial du marché de 15 140 000,00 € HT, le montant cumulé des 2 avenants, conduit à une diminution de 0,4 % par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2016 12754 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

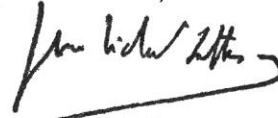
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2016 12754 M conclu avec groupement d'entreprises EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forézienne d'entreprises/ Fontanié pour un montant de +31 538,52 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATIONS COURTES SOUTERRAINES

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

AVENANT N° 2

JUIN 2019

N° MARCHE n° 52M 2016 12754 M

Titulaire : EIFFAGE GENIE CIVIL / I.CO.P SPA / BG Ingénieurs Conseils / Forézienne d'entreprises / Fontanié



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190605-20190605-4-3D- DE Date de télétransmission : 05/06/2019 Date de réception préfecture : 05/06/2019
--

PREAMBULE

Le comité syndical par la délibération D.2017.03.29.7.12 en date du 29 mars 2017 a autorisé la signature du marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 1 « Gros œuvre » avec le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forezienne d'entreprises/ Fontanié relatif à la réalisation des aménagements des stations courtes souterraines Mermoz, fontaine Lestang et Patte d'Oie, de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché 52M 2016 12754 M a été notifié le 6 avril 2017 pour une durée de 24 mois, le démarrage des travaux préparatoires a été notifié le 30 mai 2017.

Le montant du marché s'élève à 15 140 000,00 €HT.

Le comité syndical par la délibération D.2018.07.11.6.4 en date du 11 juillet 2018, a autorisé la signature de la transaction pour un montant de 530 000 €HT.

Le comité syndical par la délibération D.2019.02.06.7.4 en date du 06 février 2019 a autorisé la signature de l'avenant n°1 portant le montant du marché à 15 043 964,84 €HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 2

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché

- I. La prestation complémentaire suivante donnant lieu à la fixation de prix nouveaux unitaires définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

PN	Travaux supplémentaires	Unité	Qté	Montant (€ HT)
PN81	Travaux de remise en état chez les riverains de la station Fontaine-Lestang	F	1	31 538,52

- II. les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché suite à l'intégration de ces modifications de prestations,

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 2

L'incidence financière du présent avenant est de + 31 538,52€HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire n'est pas modifié par le présent avenant :

Montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire : 13 683 822,04 € HT

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif, Détail estimatif Risque et du Bordereau de Prix, Bordereau de Prix Risque est modifiée comme suit :

Montant initial des Détail Estimatif et Détail Estimatif Risque :	1 636 000,00 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 275 857,20 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n°2 :	+ 31 538,52 € HT

Nouveau montant des Détails Estimatifs :

1 391 681,32 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190605-20190605-4-3D-
DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Le montant total du marché (DPF + DE+DER) est ainsi porté à :

Montant du marché initial :	15 140 000,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	- 96 035,16 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	+ 31 538,52€ HT
Montant Total du marché (DPF + DE + DER) HT :	15 075 503,36 € HT

Le montant du marché est porté de **15 140 000,00 € HT** à **15 075 503,36 € HT**.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPF

Sans objet

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES et BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES RISQUE

Les Bordereau de Prix Unitaires/ Bordereau de Prix Unitaires Risques initiaux complétés font l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété et modifié fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 7- AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°2 restent applicables.

ARTICLE 8 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190605-20190605-4-3D- DE Date de télétransmission : 05/06/2019 Date de réception préfecture : 05/06/2019
--